



## Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 12 décembre 2023 le conseil communal de Berdorf vient d'approuver un nouveau règlement portant fixation des taxes de chancellerie.

Ledit règlement a été approuvé par arrêté grand-ducal du 8 février 2024 et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 20 février 2024 référence 847x7bbab.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et sur le site Internet de la commune, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 27 février 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,  
(contreseing art. 74 loi communale)

Le Bourgmestre,

Claude Oé



Joé NILLES